

Rapport TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2024

Sommaire

04 Approche globale

Budget vert	5
Axes environnementaux	7

08 Axes environnementaux

Feuille de route	8
Axe n°1 - La lutte contre le changement climatique	10
A/ Via le Plan de Sobriété Énergétique (PSE)	10
B/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques	12
Axe n° 2 - L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels	13
Axe n°3 - La préservation de la ressource eau	15
Axe n°4 - La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques	17
Axe n°5 - La lutte contre les pollutions	20
Axe n°6 - La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	21

Edito du maire



Après une année 2023 qui a connu le lancement du premier rapport de transition écologique de notre commune, plusieurs actions majeures ont été menées en 2024.

Sur le plan de l'aménagement, la révision et le passage au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) suite à une enquête publique, a permis la révision d'un article relatif aux zones pavillonnaires, imposant à tout porteur de projet d'agrandissement de maintenir au moins 30% de la surface de sa parcelle en pleine terre. Cette mesure permet de préserver les îlots de fraîcheur que constituent les jardins privés, de lutter contre l'imperméabilisation des sols, mais également contre la densification excessive de notre ville.

Le budget vert, réalisé pour la deuxième année consécutive, est étendu à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce système de cotation permet de déterminer les conséquences environnementales de chaque dépense, afin d'éclairer le choix des élus lors des arbitrages budgétaires annuels. Il s'agit d'une innovation majeure dans la vie budgétaire de notre collectivité, dont l'objectif est avant tout de cibler les axes d'amélioration, afin de progresser chaque année.

La journée de formation à la transition écologique de septembre dernier, à laquelle ont participé les élus et les directeurs de service, encadrés par des formateurs externes, constitue une autre nouveauté. L'année 2024 correspond aussi à la 3ème année consécutive d'application du plan de sobriété énergétique, qui a permis d'économiser plusieurs centaines de milliers d'euros de gaz et d'électricité depuis son introduction. La consommation énergétique de la commune est désormais stable, ce qui montre que les bonnes pratiques et les économies réalisées sont pérennes.

Mais au-delà des nombreuses mesures réalisées, l'année écoulée correspond surtout à la mise en place d'un cadre de pilotage global, cohérent et suivi, qui témoigne de notre engagement en matière de transition écologique, et de notre volonté d'actionner tous les leviers à la disposition de la commune pour agir.

Je suis heureux de constater que la dynamique se poursuit, et que les différents acteurs, et notamment les élus, se saisissent des nouveaux outils à leur disposition, pour travailler main dans la main avec les services au bénéfice de la grande cause de l'environnement.

Je vous souhaite une excellente lecture.

**Yves Révillon,
Maire de Bois-Colombes,
Vice-président du département des Hauts-de-Seine
Vice-président du territoire Boucle Nord de Seine**

Approche globale

En 2024, l'engagement se renforce avec une démarche globale visant à intégrer pleinement la transition écologique au sein des pratiques internes. Une approche holistique pour conjuguer durabilité et responsabilité.

La ville de Bois-Colombes a poursuivi en 2024 son engagement pour la transition écologique avec des projets innovants permettant de fédérer l'ensemble des services municipaux. La production d'un budget vert en a été la première illustration de l'année.

Un premier exercice partiel, pour initier la démarche, a en effet été présenté lors du Conseil Municipal de février 2024 : il analysait les nouvelles dépenses d'équipement.

La direction des finances a par la suite travaillé à l'introduction de la cotation environnementale dans la vie budgétaire de la collectivité, pour pouvoir coter l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement dès le budget primitif 2025 qui sera présenté au conseil municipal de février prochain.

Une seconde production transversale sur la transition écologique à avoir été initiée en 2024 est le rapport de transition écologique. Cet exercice est imposé aux collectivités de plus de 50 000 habitants, il est donc facultatif pour le cas de Bois-Colombes et témoigne de la démarche volontariste de la ville. Le rapport 2023, le premier numéro d'une publication qui sera désormais annuelle, a donc été réalisé en 2024 et le processus de rédaction s'est appuyé sur un état des lieux de l'ensemble des actions de la ville entrant dans le champ de la transition écologique.

Les actions recensées ont été réparties selon leur finalité dans 6 axes d'analyse, les mêmes que ceux utilisés dans le cadre du budget vert. Cette organisation permet une facilité d'analyse et d'aide à l'identification des points d'amélioration. Toujours dans un objectif d'évolution constante, la ville a entamé un parcours de labellisation Territoire Engagé dans la Transition Ecologique (TETE) avec l'ADEME, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Un auditeur externe, mandaté par l'ADEME, a réalisé dans ce cadre un pré-diagnostic attestant des actions menées par la ville et sa légitimité à prétendre à une labellisation au titre du programme TETE.

Enfin, au 4ème trimestre de l'année, une journée inédite de travail entre les élus et les directeurs a été animée par des experts sur le sujet de la transition écologique pour mobiliser l'ensemble des secteurs de l'administration.





Budget vert

La loi de finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » à partir du compte administratif 2024. Cela se traduit concrètement par l'ajout d'une annexe au budget faisant état de la cotation environnementale des projets de la collectivité.

Le budget vert recense les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la ville, voire également les recettes, et les classe selon leur impact environnemental : favorable, défavorable, neutre, non coté (quand il n'est pas possible de déterminer les conséquences sur l'environnement).

La méthodologie de classification n'est pas imposée par l'Etat, chaque structure applique la méthode de son choix. A Bois-Colombes, la direction des finances a choisi de s'inspirer du budget vert de l'Etat et de la taxonomie européenne pour en adopter les 6 axes d'analyse afin d'évaluer les projets municipaux.

“ La transition écologique est l'affaire de tous au sein de la collectivité, que l'on porte des projets ou que l'on soit support. Pour ma part, initier le budget vert m'a apporté une grande satisfaction tant je suis convaincu que cette analyse pourra éclairer nos gestes de demain et offrir aux élus un outil témoignant de leur action en faveur de l'environnement. ”

DOMINIQUE VILLENEUVE
Directeur des finances

Comment appréhender les résultats du budget vert ?

Cette absence de méthodologie imposée entraîne une grande diversité d'application au sein des collectivités françaises.

Une première conséquence est donc qu'un budget vert ne permet pas de se comparer entre territoires.

Ensuite, le pourcentage de budget qui serait vert à l'issue de l'analyse n'a pas d'importance, du fait de la souplesse de méthodologie. Concrètement, une collectivité qui le souhaiterait pourrait annoncer un budget 100 % vert, cela ne signifierait en aucun cas que son action n'a pas d'effets réels défavorables pour l'environnement.

Il ne faut donc pas appréhender l'exercice et ses résultats comme un élément de reporting, ou de bon score de la collectivité, mais bien comme un support de questionnement et d'amélioration constante.

La cotation environnementale permet d'interroger systématiquement les projets municipaux sous le prisme des impacts environnementaux pour déceler les possibilités d'amélioration. Cette approche constitue une innovation significative de la vie budgétaire des collectivités.

La ville, à l'instar de l'ensemble des collectivités, sera perpétuellement tenue à des dépenses défavorables pour l'environnement du fait de ses obligations de service public. Par exemple, on peut considérer qu'entretenir la voirie automobile est défavorable du fait de l'imperméabilisation des sols et du soutien aux déplacements encore majoritairement carbonés, il n'en demeure pas moins que la ville doit fournir des équipements de voirie en bon état et sécurisés. Le fait que cette dépense ne soit pas favorable pour l'environnement n'entraîne pas le besoin de la supprimer.

L'objectif pour la collectivité est de réaliser le répertoire honnête des conséquences environnementales de ses dépenses à venir et réalisées pour que cet exercice puisse servir d'aide à l'arbitrage budgétaire par les élus.

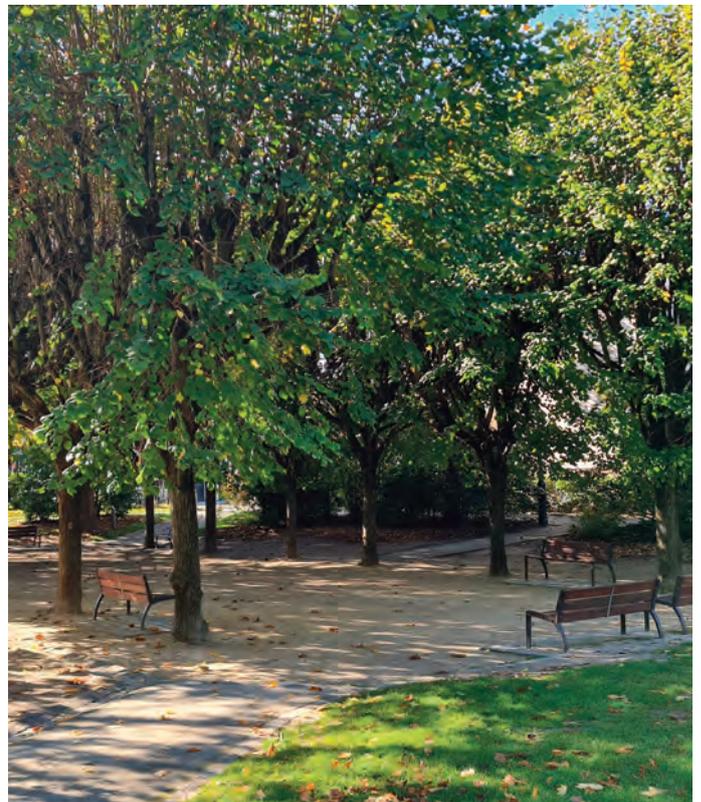
En clair, au moment de choisir les crédits à retenir pour l'année suivante, les élus auront la possibilité de prendre en compte les conséquences des projets sur l'environnement pour choisir ceux qu'ils souhaitent réaliser.

Le budget vert permet donc de mettre la question environnementale au cœur des choix de la collectivité, lorsque cela est possible, dans un souci d'amélioration année après année.

La cotation dépendant des projets proposés, en fonction des besoins, la comparaison d'un pourcentage de budget vert d'une année sur l'autre n'a pas non plus d'intérêt.

L'exercice n'est pas une fin en soi : l'atteinte d'un pourcentage qui pourrait être considéré comme bon ou suffisant n'aura pas pour conséquence l'arrêt de la démarche. Il sera toujours nécessaire de s'interroger et d'alléger quand cela sera possible les conséquences environnementales de projets municipaux.

Le budget vert vient donc rejoindre définitivement le fonctionnement global de la collectivité en ajoutant la dimension environnementale comme un élément incontournable du pilotage de l'action municipale.



Axes environnementaux

Les actions de cet axe correspondent aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

La lutte contre le changement climatique



L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels climatiques

La préservation de la ressource en eau



La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques climatiques

La lutte contre les pollutions



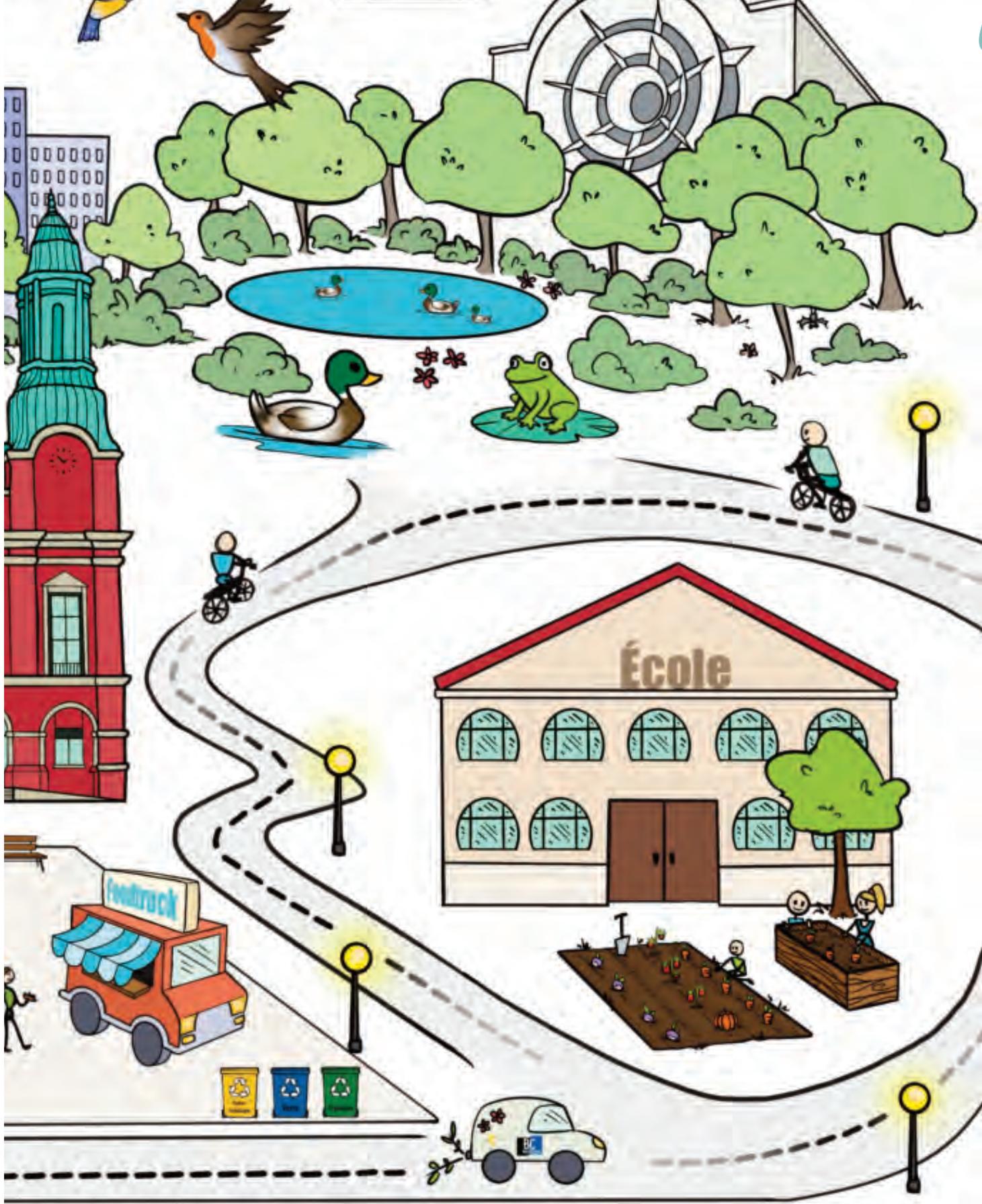
La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles



Feuille



de route



La lutte contre le changement climatique

Les actions de cet axe correspondent aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

A/ Via le Plan de Sobriété Énergétique (PSE)

Le PSE se poursuit pour sa 3^{ème} année. La comparaison 2023/2024 avec les 12 mois précédents fait apparaître une consommation énergétique stabilisée suite au plan d'économie déployé en 2022.

Ce sont 8.052.711 kW qui ont été consommés en 2023/2024 contre 8.016.138 kW en 2022/2023, soit un différentiel de 36 573 kW (0,5 %). Cette stabilité traduit l'adoption durable de nouvelles habitudes de consommation plus économes, tant dans la gestion quotidienne des bâtiments municipaux que dans leur usage par les agents et le public.



Place de la République



Ensemble, agissons pour l'environnement !

Chaque geste compte, la participation de chacun a déjà permis de réduire de façon significative nos consommations d'énergies. Poursuivons nos initiatives !

1 Le chauffage : il est mis en service et coupé tous les ans au plus près de la météo, sans nuire au confort des usagers, et de façon adaptée à la destination de chaque bâtiment.

2 Sur la performance thermique des bâtiments, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est poursuivi. Les projets de rénovation énergétique des bâtiments ciblés comme prioritaires suivent leur cours normal de développement. Sont concernés : l'Hôtel de Ville, le groupe scolaire (GS) Paul-Bert, et le GS Jules-Ferry.

La restructuration du groupe Paul-Bert prévoit la création sur l'emprise d'un centre administratif pour permettre le regroupement d'activités municipales, pour le moment, éparpillées.

Le marché de conception-réalisation a été travaillé et finalisé en 2024 : un attributaire sera identifié en première partie d'année 2025 pour un démarrage des travaux début 2026.

Les programmes de rénovation des bâtiments de l'Hôtel de Ville et du GS Jules-Ferry seront travaillés en 2025.

En parallèle de ces 3 opérations qui représentent une part prépondérante dans les consommations énergétiques de la ville, le service entretien et maintenance des bâtiments a réalisé :

- Des travaux d'isolation des combles du groupe scolaire Jules-Ferry
- La création de zones d'ombre dans les écoles et crèches
- Le remplacement à la médiathèque des ailettes par des plaques de plexiglas pour limiter les pertes de chaleur.

3 Sur la question de l'éclairage public (EP), les parcs sont toujours éteints la nuit (du crépuscule à l'aube), et la puissance de l'éclairage est modulée lorsque les installations le permettent.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) dont l'objectif est de renouveler et optimiser le patrimoine d'EP grâce aux nouvelles technologies (LED, température/couleur de lumière, abaissements de puissance en fonction des heures et des types de voies) a été finalisé.

L'année 2024 a été consacrée au lancement et à l'attribution du marché de travaux à une entreprise, puis au choix définitif des matériels à installer.

En effet, pour chaque mât, chaque compteur d'EP, selon l'état de vétusté et des besoins d'éclairage, il est nécessaire d'identifier le bon matériel afin de garantir un éclairage uniforme et respectant les attentes validées dans le SDAL. Ce projet est cofinancé par le Fonds Vert.

Les travaux s'étaleront sur l'année 2025 dans l'ensemble de la ville pour remplacer les 1 187 points lumineux

“ Le passage en LED, outre les indéniables économies d'énergie, permettra d'adoucir et d'uniformiser l'éclairage public dans la ville. La technologie déployée rend possible la modulation de puissance en plein cœur de nuit, améliorant la conciliation entre sécurité des habitants et confort pour la faune nocturne. L'info en plus : 30% des vertébrés et 60% des invertébrés sont des animaux nocturnes. ”

CAROLE BOURRIENNE

Directrice des Espaces publics

4 La trentaine de référents sobriété identifiés au sein de la collectivité ont poursuivi leur sensibilisation sur les bonnes pratiques et les remontées de problématiques rencontrées pour qu'elles soient remédiées.

La direction de la communication a réalisé des campagnes de sensibilisation à la sobriété énergétique auprès des agents, via les outils de communication interne.

Le service des archives et la direction des systèmes informatiques (DSI) poursuivent la sensibilisation des agents à la sobriété numérique sur le stockage des données et des emails.

Par défaut, la DSI configure la mise en veille des machines, et peut mettre en place des logiciels d'arrêt automatique en cas d'oubli sur demande des agents.

Une campagne d'archivage des mails pour appliquer la mise en place de quotas de données à 10, 5 et 2 Go selon les agents a été réalisée en fin d'année.

5 La sobriété par et pour tous renvoie à la mission de sensibilisation aux économies d'énergie des services auprès de la population. IDEX, l'opérateur des sondes de température déployées dans les bâtiments publics, est tenu dans son marché avec la ville d'animer des ateliers annuels de sensibilisation auprès des enfants.

En 2024, les thèmes retenus ont été l'alimentation et la sobriété énergétique.



B/ Via diverses actions déployées par les services en fonction de leur public et de leurs activités spécifiques



La médiathèque participe à la commission développement durable des bibliothèques du 92 : c'est un lieu d'échanges sur les bonnes pratiques en termes de développement durable et de protection de l'environnement, à la fois sur l'organisation des médiathèques mais également autour des propositions pour le public.

Ainsi, la médiathèque organise et anime des actions de sensibilisation au développement durable et au dérèglement climatique pour les habitants :

- Fresque du climat, RDV Environnement, RDV créatifs (papiers / récupération)
- Allumage et extinction automatique des ordinateurs publics
- Des actions culturelles : 4^e trimestre dédié du Développement Durable.

“ En tant qu'actrice de la vie local et lieu ressource la médiathèque s'engage dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de la biodiversité. Les ateliers organisés par la médiathèque autour du climat ou de la biodiversité visent à former et informer les citoyens sur ces questions parfois complexes. ”

MÉDIATHÈQUE

Le service enseignement accompagne les écoles dans une démarche de certification Etablissement en Démarche de Développement Durable (E3D).

Il a organisé une sensibilisation tri déchets (mise en place des poubelles papiers) papier et alimentaire dans les écoles. Le service enfance, tel qu'évoqué au point 5 du PSE, a bénéficié de temps de sensibilisation animés par le prestataire IDEX avec pour thèmes 2024 l'alimentation et la sobriété énergétique.

Axe n°2

L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels

Cet axe a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

Ce sont principalement les directions de l'aménagement urbain et de la construction qui sont à l'œuvre sur ce thème. La direction de la construction prévoit dans son programme d'entretien des bâtiments communaux des opérations permettant aux agents et usagers de mieux supporter les phénomènes météorologiques extrêmes. Les canicules sont devenues quasi annuelles, le service pose ainsi des rideaux et films pare-soleil sur les fenêtres des équipements publics. Au sein de la direction de l'aménagement urbain, les 2 actions décrites en 2023 sont toujours d'actualité en 2024. Un guichet avec le partenaire Soliha a été mis en place dès 2021 pour proposer un accompagnement gratuit des projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de l'habitat. Ainsi, en 2024, 128 ménages ont pu bénéficier de ce dispositif. Les administrés sont aidés dans la définition des travaux performants et dans la mobilisation des aides publiques disponibles. Cette mesure permet d'améliorer les conditions de vie des habitants, les sécuriser face aux températures extrêmes, tout en faisant diminuer la contrainte économique des factures énergétiques.

L'article 13 relatif aux espaces libres et plantations, dans une zone au tissu urbain essentiellement pavillonnaire, a été modifié en imposant à tout projet d'agrandissement (extension d'un pavillon par exemple) qu'une partie de sa parcelle soit maintenue en « **pleine terre** » (soit 30% de la surface de la parcelle). Ceci signifie que rien ne peut être construit sur cette zone tant en surface qu'en sous-sol, et que le traitement de cette zone doit permettre l'infiltration des eaux de pluie de manière directe. De plus, les espaces libres de la parcelle doivent également privilégier un traitement perméable des voiries et dessertes internes (sablage, dallage, pavage...).

Le PLU permet également la lutte contre les épisodes de sécheresse en favorisant le maintien de zones perméables aux eaux pluviales. La captation des eaux de pluie est en



effet un axe majeur pour limiter les risques d'inondations.

Un nouveau projet ambitieux a été réalisé en 2024 :

la création du Plan Communal de Sauvegarde.

C'est un outil de gestion de crise qui a pour rôle la préparation et l'aide à l'organisation communale en situation de crise. Il prévoit notamment la mise en œuvre d'un dispositif de diffusion d'alerte et le recensement des moyens et des outils à disposition de la commune pour la sauvegarde de sa population. Pour cette raison, il s'agit d'un document opérationnel qui se doit d'être adapté aux différentes communes concernées.

Selon l'article 1 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde, il se définit comme « l'organisation prévue par la commune, sous l'autorité du maire, pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ».

Ce projet est rattaché à l'axe d'adaptation au changement climatique car il a pour vocation de faire face entre autres aux catastrophes naturelles nouvelles qui pourraient s'abattre sur le territoire communal en conséquence du réchauffement

Ce projet est rattaché à l'axe d'adaptation au changement climatique car il a pour vocation de faire face entre autres aux catastrophes naturelles nouvelles qui pourraient s'abattre sur le territoire communal en conséquence du réchauffement climatique.

“ En cas de crise grave, ce n'est pas le jour J que nous devons prendre connaissance des documents de préparation tels que le DICRIM (document d'information sur les risques majeurs, consultable sur le site internet de la ville) pour avoir les bons réflexes. La ville s'est dotée d'outils réglementaires pour organiser sa réponse en cas de crise, les habitants sont encouragés à s'en saisir pour anticiper et se préparer à leur tour. ”

ISABEL SAVY

Cheffe du service hygiène et salubrité



SCANNEZ LE QR CODE
et prenez connaissance du DICRIM
(document d'information communal
sur les risques majeurs)

“ Il est de notre devoir de communiquer, et de sensibiliser la population à la prolifération des nuisibles rendue de plus en plus fréquente par le changement climatique, notamment celle du moustique tigre. Les campagnes réalisées en 2024 ont permis de donner des résultats probants, le service l'a constaté dans les pièges à œufs de moustiques. Le nombre d'œufs collectés a été significativement moins élevé en 2024, illustrant la baisse de population de ces moustiques à Bois-Colombes.

Les efforts collectifs paient ! ”

ISABEL SAVY

Cheffe du service hygiène et salubrité

Le changement climatique a aussi pour conséquence de favoriser la prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme le moustique tigre et le frelon asiatique.

Des campagnes de sensibilisation auprès des scolaires ont été organisées en lien avec l'Agence Régionale de Santé pour enrayer la prolifération du moustique tigre.

Un livret des bonnes pratiques spécifique à cet insecte est également disponible en ligne, ainsi qu'une page plus largement dédiée à toutes les espèces dites nuisibles.

SCANNEZ LE QR CODE
et prenez connaissance des nuisibles



“ La fonction de jardinier demande une connaissance poussée des besoins et conditions de survie de chaque plante : dans un contexte d'instabilité et de changement climatique, une partie des arbres et fleurs qui autrefois étaient florissantes en Île-de-France ne se développent plus aussi bien. Le service espaces verts doit de plus en plus réaliser un travail de recherche et d'adaptation des plantations au changement climatique pour identifier les espèces qui prospéreront demain. ”

CORALIE BEAUNE

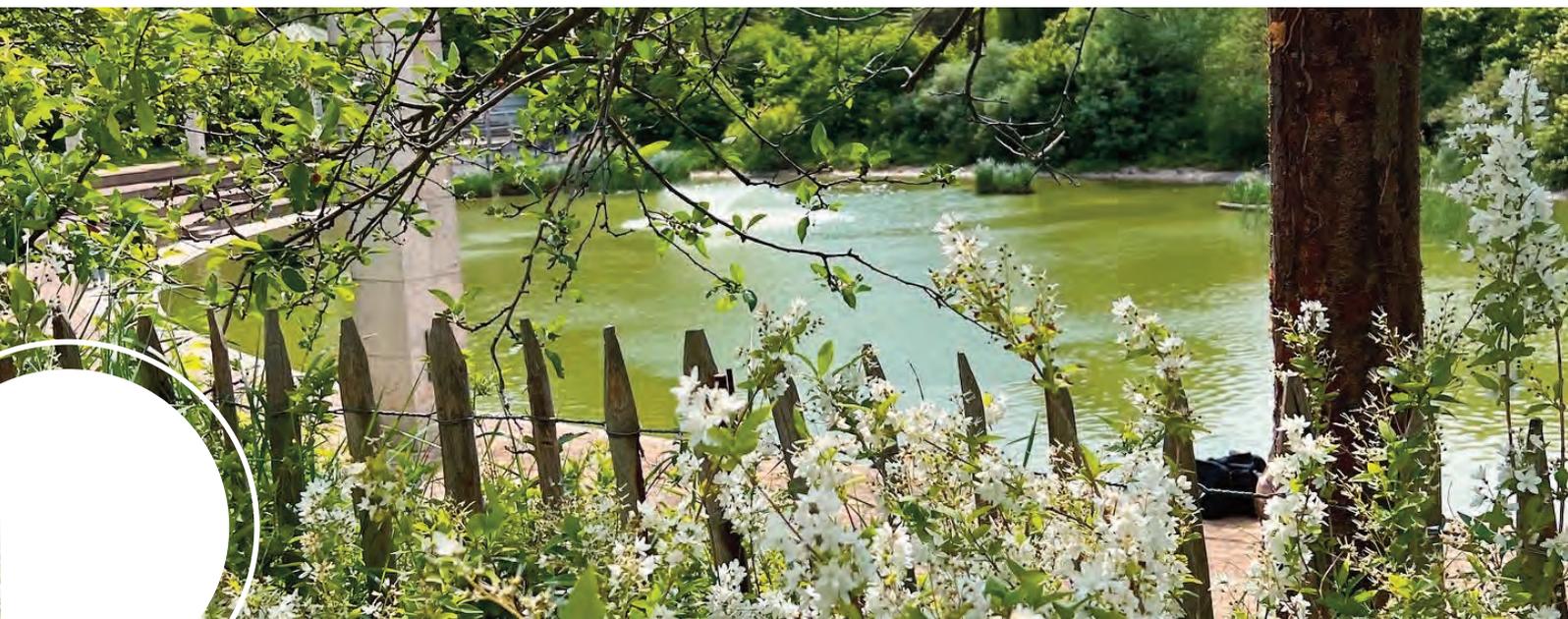
Cheffe du service des espaces verts



Axe n°3

La préservation de la ressource en eau

L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.



Afin de limiter les gaspillages par les agents et les usagers, plusieurs mesures sont déployées :

- Les agents sont sensibilisés dans le cadre des référents sobriété évoqués dans l'axe 1
- Des mousseurs sont installés sur les robinets dans les équipements publics dès que cela est techniquement possible
- Un plan de communication interne (dans la lettre interne à destination des agents) et externe (dans le magazine de ville, à destination des habitants) est mené pour informer sur les économies d'eau.

Les équipes des espaces verts sont dans une démarche de perpétuelle optimisation de leurs pratiques pour rationaliser la consommation d'eau :

- Le passage progressif d'un arrosage manuel vers un arrosage automatique et programmable.

Cela permet d'adapter les heures et le volume d'arrosage aux besoins propres de la plante.

- Un récupérateur d'eau mural est installé au Centre Technique Municipal

- Des compteurs de débit sont installés sur 5 cuves des camions pour suivre la consommation de l'arrosage manuel
- Les bassins et les fontaines fonctionnent en circuit fermé
- Les vidanges des bassins sont réduites au maximum
- Les eaux de toiture sont récupérées dans le parc des Bruyères et le parc Pompidou et déversées dans les bassins, permettant la régulation du débit rejeté à l'assainissement
- Le choix des plantes se porte sur des espèces peu consommatrices d'eau
- Des couvre-sols sont installés pour éviter l'évapotranspiration
- Les jardiniers pratiquent la gestion différenciée des végétaux pour économiser l'eau et limiter les déchets verts.

Le lavage des rues, consommateur d'eau, n'est réalisé qu'une semaine sur deux, et il est même supprimé pendant le mois d'août en cas de sécheresse.

Focus sur l'arrosage automatique

- Installer un système d'arrosage automatique permet d'économiser jusqu'à 50 % d'eau par rapport à un arrosage à la main
- En effet, délivrée avec précision là où elle est nécessaire, de manière automatique et au moment le plus propice (la nuit), l'eau assure une croissance optimale pour la plante.
- Même pendant les chaudes nuits d'été, elle a le temps de pénétrer le sol sans s'évaporer.
- Trop arrosées, les plantes peuvent être victimes de maladies. Trop peu, elles dépérissent. Ce n'est que quand elles sont correctement arrosées qu'elles ont une croissance optimale. En apportant la juste quantité d'eau, les végétaux maximisent leur capacité à séquestrer le carbone et à rafraîchir les environs.
- Le SYNAA (syndicat national des installateurs d'arrosage) estime ainsi qu'un espace vert urbain peut absorber jusqu'à 63 tonnes de carbone/hectare/an à condition qu'il soit arrosé correctement et faire baisser la température de 3 à 5°C, permettant à l'espace vert de remplir une fonction d'ilot de fraîcheur.
- Lors des orages d'été, un sol relativement humide peut faire la différence face à une inondation. Les sols secs sont en effet moins à même d'absorber de grandes quantités d'eau de pluie en cas d'orage, et sont en conséquence davantage sujets au ruissellement, ce qui entraîne une érosion des sols.

L'arrosage automatique offre l'avantage de préserver la fonction « absorbante » des sols.

“ L'arrosage manuel, en plus d'être plus consommateur en eau et moins efficace pour la vie des espaces verts, prend beaucoup de temps aux équipes. L'arrosage automatique permet donc également aux jardiniers d'employer leur temps et leur technicité à prendre soin des plantes et des parcs. ”

CHRISTOPHE RAFFY

Chef adjoint du service des espaces verts



Axe n°4

La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques



L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

La prévention des risques technologiques est limitée sur un territoire communal tel que Bois-Colombes, d'autant plus quand il ne présente pas de sites industriels sensibles ou d'ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) d'après le site internet « géorisques » consulté en juin 2024.

En revanche, les services de la ville ont un rôle à jouer dans les domaines de l'économie circulaire et de la bonne gestion des déchets.

Un des moyens d'action, particulièrement fort, pour le soutien au développement de l'économie circulaire et la réduction des déchets est la commande publique de la ville.

Les marchés publics permettent en effet d'agir concrètement en incluant des clauses environnementales :

- Les chantiers de rénovation comprennent des clauses de réemploi des matériaux, comme par exemple sur l'opération à venir pour le groupe scolaire Paul-Bert
- Les marchés de fourniture de mobilier de bureau et de papier contiennent des clauses requérant de privilégier le papier et le mobilier recyclé
- Depuis la loi industrie verte du 23 octobre 2023, deux nouveaux motifs d'exclusion des candidats ont été mis en place : le défaut de production du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et le défaut de publicité d'informations en matière de durabilité des produits.
- Le marché de la restauration scolaire a été retravaillé pour répondre aux attentes de la loi Egalim : 20% de produits issus de l'agriculture biologique, labels et appellations, pêche durable, etc...
- Un travail de préparation en vue de l'interdiction au 1^{er} janvier

2025 du plastique à usage unique dans la restauration scolaire a été réalisé

- Les marchés de fourniture de jeux et jouets de l'enfance et de la petite enfance comportent des clauses rendant contractuel l'achat de fournitures « quasi neuves » : 5% du total doit être issu du réemploi ou de la réutilisation. Les jeux en bois et recyclables sont aussi privilégiés.
- Les marchés d'achat de fournitures informatiques prennent en compte l'indice de réparabilité du matériel
- Les food trucks accueillis sur la ville sont sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt dont l'un des critères est la démarche écoresponsable de l'activité
- Le marché public de dotation vestimentaire géré par la DRH prévoit la possibilité de recyclage des EPI détériorés, par le prestataire
- La médiathèque privilégie dès que c'est possible l'achat en local dans les librairies pour limiter les transports et ainsi les émissions de carbone
- Le service moyens généraux a retenu un fournisseur de mobilier impliqué dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

“ Les obligations réglementaires ont permis d'amorcer la transition écologique dans le domaine des marchés publics depuis 2023 : ce sont déjà 32% des marchés passés par la collectivité qui font l'objet de mesures environnementales, et la proportion ne fera qu'augmenter au fil des années. ”

EMMANUELLE KASHEMA-ROQUES
Cheffe du service commande publique

L'un des grands principes de l'économie circulaire est le passage à une économie de la fonctionnalité : l'effet concret est de prioriser la mutualisation pour ainsi limiter les achats et optimiser l'usage des biens.

Plusieurs équipes ont déjà entamé un changement de fonctionnement dans cette direction :

- Les différents lieux culturels mutualisent le matériel d'exposition (entre le château des Tourelles et le service des archives par exemple)
- La DSI a accéléré la campagne de suppression des imprimantes individuelles
- Les crèches transfèrent des jouets dont elles ne se servent pas vers les écoles maternelles.
- Le mobilier de bureau de la ville est mis en stock pour être réattribué et réutilisé dans d'autres services en fonction des besoins. Il en va de même pour les fournitures de bureau.
- Les rouleaux de papier anciens et inutilisables sur machine sont distribués aux crèches pour les enfants.
- Le service des sports a entamé un travail de transition écologique en réduisant le recours à l'achat de matériel neuf et en cherchant à réparer et mutualiser les outils. Ainsi, le matériel est réparé plutôt que remplacé quand cela est possible, et les besoins ponctuels en équipement spécifique sont comblés en faisant appel aux autres services pour du prêt de machines.

Les services de la ville peuvent aussi participer à la réduction de production de déchets via les projets qu'ils déploient

- La direction de l'action sociale et du logement (DASL) distribue des culottes menstruelles plutôt que des protections jetables dans ses colis d'urgence
- Elle organise également la redistribution des plateaux repas non remis aux personnes âgées (pour cause d'absence ou autre) à d'autres familles en difficultés pour éviter le gaspillage alimentaire
- La DASL a fait l'acquisition d'un lombricomposteur pour pouvoir recycler les déchets alimentaires produits par les agents du 79 rue Charles Duflos, notamment lors de leur pause déjeuner. Les CMjistes vont être sollicités pour

rejoindre le projet et soutenir le volet pédagogique auprès des agents.

- Les équipes du théâtre réparent tant que cela est possible le matériel pour limiter le rachat
- Les crèches redistribuent les denrées en dates courtes qu'elles n'ont pas le droit de garder à la PMI (protection maternelle et infantile) pour redistribution aux familles en difficultés.
- La reprographie réutilise les papiers usagés pour fabriquer des bloc-notes à destination des services.
- La DSI récupère les pièces détachées pour réparer et réattribuer du matériel en état de fonctionnement.
- Le service développement économique collabore avec une entreprise locale sur une action de recyclage pour initier une action de collecte chez les commerçants. Les fonds récoltés ont été reversés à la ville.
- La médiathèque allège la plastification des documents en utilisant notamment des charnières en tissus pour renforcer les livres.
- Le service reprographie récupère les feuilles usagées pour produire des blocs de papier brouillon à destination des agents

Sensibilisation du public

- Le service développement économique et emploi sensibilise les entreprises à la question environnementale via la fête de la nature
- Il sensibilise également les commerçants (sédentaires et des marchés) sur les bonnes pratiques, en collaboration avec le service propreté
- La caravane du tri du SICTOM est accueillie à l'occasion de Troc et jardin
- Le service enseignement réalise des actions de sensibilisation au tri pour les écoliers (papier et alimentaire)
- Les élèves de maternelle ont également bénéficié d'une initiation au tri sélectif durant la pause méridienne et le goûter.

Sur la gestion des déchets, beaucoup de services se mobilisent

- Le service jeunesse réalise plusieurs actions sur le thème du tri de déchets, selon différents angles : concours du quartier le plus propre porté par les CMjistes, activités autour de l'upcycling de vêtements et de meubles
- Les animateurs du service enfance accompagnent également les enfants au tri sur le temps de pause méridienne et le goûter
- Lors des manifestations organisées par la ville, des poubelles de tri sont mises à disposition.
- Sensibilisation tri et au compostage à l'occasion de Troc et Jardin

“ La sensibilisation des jeunes est primordiale pour pouvoir préparer les citoyens de demain à faire face aux changements climatiques et aux nouvelles conditions de vie et de consommation. ”

MATHIEU COASSY
Directeur de l'action jeunesse

Ces projets sont déployés avec le soutien du service propreté collective de la ville qui porte lui-même un grand nombre d'actions dans le sens de la réduction des déchets

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont collectés
- Les déchets alimentaires sont collectés dans les écoles et sur les marchés
- Les déchets végétaux sont collectés en porte à porte
- Le CTM trie les déchets végétaux, ainsi que les déchets dangereux (peintures, aérosols)
- Des composteurs partagés et individuels déployés dans les immeubles et sur l'espace public
 - Mise en place de corbeilles pour le tri des emballages recyclables dans les équipements publics (écoles, crèches, bâtiments administratifs)
 - Collecte de mégots avec une entreprise qui les recycle en mobilier urbain

- Distribution de composteurs / lombricomposteurs, associée à de la sensibilisation au tri et au compostage à l'occasion de Troc et jardin
- Dans le hall de l'Hôtel de ville, des bornes de tri des lampes et néons, des piles, des bouchons (pour Handicap prévention et la construction de fauteuils roulants), des stylos, et des cartouches d'encre.

En 2024, le service a également procédé à la distribution de cendriers de poche à la gare de Bois-Colombes.



Axe n°5

La lutte contre les pollutions

L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

Pour lutter contre la pollution de l'air, la ville déploie des actions de promotion des mobilités douces et décarbonées.

En premier lieu, les services tendent à privilégier l'investissement dans du matériel de déplacement décarboné

- Le service développement économique a procédé à la commande de 2 vélos pour son activité
- La flotte automobile municipale est progressivement remplacée par des véhicules électriques
- La police municipale en fait de même avec sa propre flotte : 2 voitures et 3 scooters électriques, 3 vélos électriques, 4 vélos (il reste 8 véhicules thermiques : 4 voitures, 3 motos et 1 scooter)

Les déplacements à pied et à vélo sont favorisés grâce à une pluralité d'actions

- Un plan vélo a été construit avec 2 itinéraires (de 3.5 et 4 km de distance) et est en cours de développement pour permettre des parcours sécurisés
- Des stationnements vélos (type arceaux) sont déployés au fur et à mesure sur la ville. Le territoire en compte presque 700.
- La délivrance de permis piétons et de permis vélos dans les écoles primaires (en partenariat avec la Police Municipale) En 2024, les élèves des classes de CM2 (soit 311 enfants) en ont bénéficié.
- Le gravage de vélos par la PM lors de la manifestation Troc et jardins et au forum des associations
- La ville choisit de ne pas proposer de tarif réduit pour les parkings pour les événements culturels afin de ne pas promouvoir ce mode de déplacement
- Un partenariat avec la ville d'Asnières-sur-Seine a été établi pour la mutualisation des tarifs abonnés aux animations culturelles, permettant ainsi de multiplier l'offre culturelle locale, et donc promouvoir des courtes distances réalisables à vélo ou à pied

- La journée mobilité douce a été organisée par la médiathèque pour la deuxième année consécutive avec l'association MDB (Mieux se déplacer à bicyclette) Bois-Colombes.

« Chaque fois que des travaux sont envisagés dans une rue à Bois-Colombes, nous étudions la possibilité de créer des voies pour les modes de déplacement doux, ainsi que les opportunités de désimperméabiliser. »

THIERRY MOLLE
Cheffe du service voirie

Le soutien aux transports en commun

- Les déplacements des mercredis et des vacances scolaires sont réalisés en transport en commun dès que cela est possible
- Le projet en cours de préparation du Grand Paris Express permettra également de limiter l'usage de la voiture sur le territoire communal
- Enfin, la programmation culturelle est travaillée au maximum en lien avec les villes environnantes pour mobiliser les artistes sur une même période dans un périmètre restreint. Cela permet à ces derniers de limiter leurs déplacements et donc leur empreinte carbone.

Le marché de collecte des déchets inclut une clause obligeant le prestataire à utiliser des véhicules roulant au gaz naturel pour véhicules (GNV) pour faire ses tournées sur la ville.



Axe n°6

La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvent déjà dans les autres axes.

Dans l'article 13 du PLU évoqué plus haut, de nombreuses zones dites « cœurs d'îlot » ont été créées permettant la conservation d'un ensemble de jardins limitrophes situés en général en fond de parcelle afin de préserver la biodiversité et de créer des continuités écologiques pour le bon développement de la petite faune.

Les parcs ne sont plus éclairés du crépuscule jusqu'à l'aube depuis 2022 : cette mesure est favorable à la biodiversité car la pollution lumineuse nocturne perturbe le bien-être et le développement de la faune en ville.

Le service des espaces verts adhère à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : ce partenariat permet d'alerter et de conseiller les professionnels par une évaluation des actions environnementales de la ville pour les oiseaux.

Le service a également co-organisé avec Storengy la fête de la nature pour promouvoir la protection de l'environnement et la biodiversité. Les enfants des centres de loisirs ont bénéficié de cette sensibilisation.

Les jardiniers de la ville se forment continuellement pour faire évoluer leurs pratiques et leurs méthodes dans un souci d'entretien respectueux de l'environnement local.

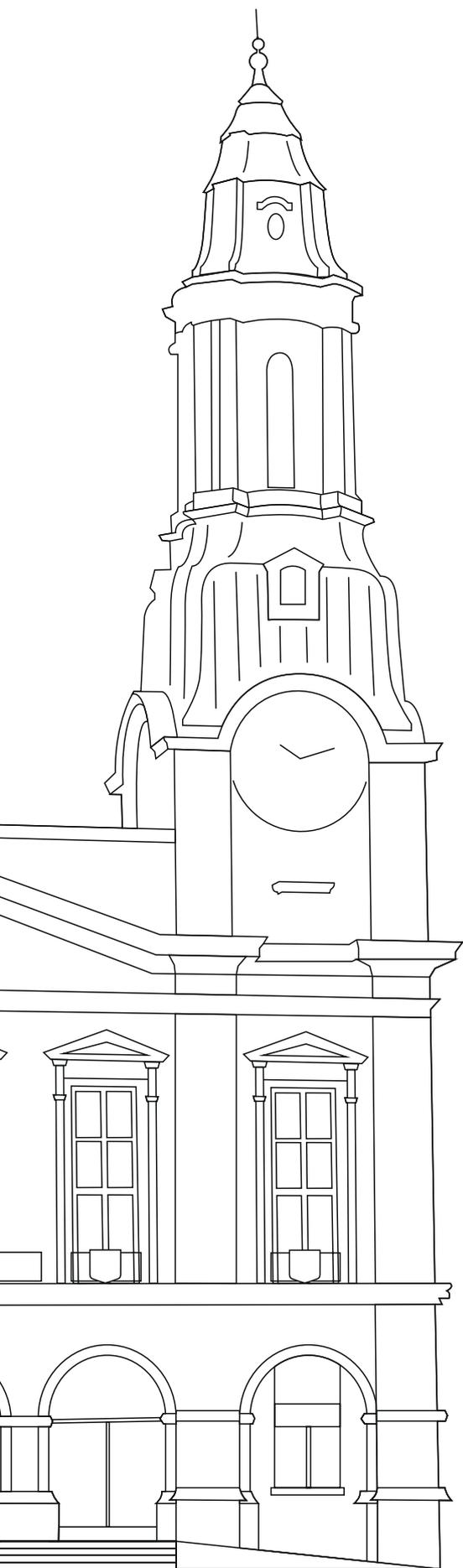
La sensibilisation du public sur la protection de l'écosystème territorial est une composante forte des actions de la commune

- Le service enfance sensibilise les enfants à l'environnement
- Le service petite enfance s'est rapproché des équipes des espaces verts pour initier prochainement des potagers dans les crèches pour sensibiliser les plus petits à la terre et au jardinage
- La fête de la nature permet également de sensibiliser la population à l'environnement, et au compostage avec du don de compost
- La manifestation Troc et Jardin, reprend également ces animations, ainsi que le recours à un manège à fleurs écologique
- Le service droit des sols profite également de l'application de l'article 13 pour sensibiliser les porteurs de projet qui viennent déposer des dossiers d'urbanisme en Mairie
- Le service enseignement varie les supports pour éduquer et sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement, via des thèmes choisis pour les projets culturels, des classes de découverte, et des actions en lien avec le service des espaces verts
- La médiathèque a développé un pôle documentaire sur le monde végétal.

Les équipes de la médiathèque ont constitué une grainothèque. Les projets de construction comportent, dès que cela est possible, des espaces verts ou végétalisés, ainsi que des toitures végétalisées.







Édité par la ville de Bois-Colombes en 2025

15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes Tél. : 01 41 19 83 00

Responsable de la publication : Sophie DULAC

Mise en page : direction de la communication

Rapport transition écologique 2024